



## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 29 septembre 2014

**Présents** : Pierre Daudey, Simone Valot, Mathieu Liniger, James Bouveret, Stéphanie Fournier, Aurélie Javanet, Jean-Noël Vallet, Isabelle Kern, Marilyne Fontanier, Julien Woittequand, Fabienne Dole, Alain Cussey (arrivé à 20h55, il prend part au vote à partir du point n°3))

**Absents excusés** : Nicole Aubel (procuration donnée à Jean-Noël Vallet), Christine Humbertjean (procuration donnée à Simone Valot), Christina Strappazon

**Secrétaire** : Fabienne DOLE

**Préambule** : avant de commencer la séance, Pierre Daudey demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : point 8 : destination des coupes et affouage 2014/2015.  
Demande accordée.

### 1. Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 août 2014

A l'unanimité soit 13 voix pour, il est approuvé sans observations.

### 2. TAP : Convention avec Buffard concernant les frais

Notre commune accueille les enfants de Buffard au sein de son école. Elle a signé une convention avec la commune de Buffard qui stipule qu'elle règle des droits de scolarité au prorata du nombre d'enfants accueillis.

Le conseil municipal doit délibérer pour qu'une convention du même type s'adapte aux temps d'activités périscolaires (TAP) mis en place depuis la dernière rentrée.

La mairie de Liesle comptabilise dans un service spécifique 'TAP' toutes les dépenses : personnel, matériel.... Elle adressera ensuite, une fois par an, une facture à la commune de Buffard. Cette dernière a déjà délibéré et adopté la convention.

Le conseil municipal accepte le principe à l'unanimité, soit 13 voix pour, et autorise le maire à signer la convention.

### 3. Assurance du personnel communal

Les membres du conseil municipal doivent délibérer pour accepter le nouveau contrat d'assurance pour le personnel communal (maladie, accident...) négocié par le Centre de Gestion du Doubs lequel a retenu le groupement CNP Assurances /SOFCAP pour une durée de 4 ans.

Ce contrat concerne les agents titulaires et contractuels affiliés ou non à la CNRACL.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents soit 14 voix, d'adhérer au nouveau contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion du Doubs.

### 4. Projet d'acquisition d'une cuisinière pour les TAP

Dans le cadre des TAP, l'équipe pédagogique souhaiterait proposer aux enfants des séances de cuisine. Pour ce faire, il faudrait acquérir une cuisinière (plaques + four). Le conseil municipal doit prendre une délibération pour pouvoir acheter celle vendue par James Bouveret (état neuf) dont il n'a plus usage pour un montant de 200 euros.

Un devis sera demandé à un électricien pour le branchement.

Le conseil municipal accepte cette proposition d'achat à l'unanimité des présents soit 13 voix pour; (M. Bouveret étant partie prenante, il ne prend pas part au vote).

## **5. Approbation de la convention pour le spectacle du Conseil Général du Doubs**

Le samedi 10 janvier 2015, la commune de Liesle organise avec le concours du Conseil Général et dans le cadre de « La saison Culturelle » le concert « les Cancoyotes Girls chantent Brassens ».

Prix du spectacle 1200 € plus 260.46 € de frais kilométriques moins une subvention de 600 €.

A l'unanimité des présents soit 14 voix pour, le Conseil Municipal approuve et autorise le maire à signer la convention.

Julien et Fabienne organiseront l'accueil de la troupe le 10 janvier.

## **6. Proposition de convention avec la SPA pour la gestion d'une fourrière pour chiens errants.**

Le code rural précise que chaque commune devrait disposer d'une fourrière pour récupérer les chiens errants. LA SPA propose une convention pour gérer ce service : héberger les chiens errants, rechercher les maîtres, proposer ces animaux à l'adoption ou à défaut pratiquer l'euthanasie. La capture, le transport sont à la charge de la commune.

La commune s'engage à verser un forfait de 0.35 € par habitant soit pour Liesle à peu près 200 € par an.

Il y a très peu de chiens errants inconnus sur la commune. La somme de 200 € semble un peu élevée pour le peu d'usage qu'on aurait de ce service.

Sachant que si nous devions nous retrouver un jour avec un chien errant, une solution existerait au niveau de la commune.

Vote : pour : 0          contre : 11      abstention : 3

Le conseil refuse de signer la convention.

## **7. Décision modificative du budget assainissement**

La Trésorerie de Quingey nous a signalé que nous avons reçu en 2013 par erreur une somme de 7458.42€ en recette de l'« Agence de l'eau ». Cette somme devra bien entendu être reversée.

Comme elle n'a pas été prévue au budget, il y a lieu de voter une décision modificative.

Une somme de 7 500 € sera inscrite sur le compte 673 'titres annulés sur exercices antérieurs' (dépenses) et sur le compte 70611 'redevances assainissement collectif' (recettes).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, soit 14 voix, la décision modificative proposée.

## **8. Destination des coupes et affouage 2014/2015**

Mathieu Liniger présente un compte-rendu succinct de la réunion du comité consultatif « Forêt » qui s'est déroulé le jeudi 25 septembre où Cédric Vulliez agent de l'O.N.F. :

- a présenté le plan d'aménagement de la forêt
- a donné les chiffres correspondant aux différentes ventes de bois en 2014 (soit un montant de 66 384 €),
- proposé les différentes coupes à réaliser sur la période 2014/2015 et présenté les estimations pour l'année à venir selon les parcelles.

Prix de l'affouage 2014 : L'année dernière la portion d'affouage, dans une parcelle difficile d'accès et équivalente à 20 stères coûtait 105 €. Cette année, la parcelle 6, très facile d'accès et riche en bois (1854 stères), permettrait des portions de 40 stères proposition à 135 €.

Nomination des garants : Jacques Bardey, Louis Vernier, Denis Vandelle.

Monsieur Liniger propose au conseil la destination des coupes (voir annexe) en particuliers que les parcelles :

- 18 et 41 soient mises en ventes en bloc façonné aux marchands de bois (grumes, houppiers)
- 6 - grumes aux marchands de bois – taillis et houppiers aux affouagistes = 1 854 stères
- 7 - grumes et houppiers en vente et le taillis sera mis en affouage l'année 2015.

Etant donné le volume conséquent 1854 stères soit environ 40 stères par affouagiste. Le comité consultatif avait proposé 135 € par affouage.

Après discussion, le Conseil propose que le prix de la portion tienne compte de la facilité d'accès et du nombre d'affouagistes soit un maximum de 150 €.

Le prix définitif sera connu à la clôture du rôle d'inscription.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité soit 14 voix pour la proposition pour la destination des coupes et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

**Point sur les travaux forestiers :** la réalisation des dessertes est toujours en cours.

## 9. Questions diverses

### 1/ Redevance ONF

Elle devait être augmentée l'année prochaine mais l'association des communes forestières a obtenu son annulation.

### 2/ Ecrêtement de la facture d'eau

Mme Prillard, rue Gaffiot, a été victime d'une grave fuite d'eau qu'elle a fait réparer par un professionnel. Ainsi elle pourra bénéficier de l'écrêtement sur sa prochaine facture d'eau. C'est-à-dire que le montant facturé sera plafonné au double de sa consommation habituelle.

### 3/ Fuite d'eau

Une fuite d'eau importante a été détectée sur le branchement de la canalisation rue Charles Dornier (Berthod/Gros Lambert).

Lorsque nous avons déplacé les compteurs pour les rendre accessibles nous n'avions pas remarqué que les conduites étaient en mauvais état. Aussi, à titre exceptionnel, compte tenu que ces travaux ont été réalisés il y a peu de temps, la commune prendra en charge le renouvellement de ces branchements.

### 4/ Bassin de rétention et d'infiltration d'eau pluviale

Les travaux de remblaiement du bassin de rétention et d'infiltration d'eau pluviale au quartier du Château sont terminés. Il a été comblé par l'entreprise SOBECA avec du Draingom avant d'être recouvert de terre végétale.

### 5/ Eclairage au quartier du Château

Depuis plusieurs semaines, l'éclairage public du lotissement disjoncte à tout moment. Bien qu'un technicien de la société se soit déjà déplacé, le problème persiste.

Aussi Pierre Daudey enverra une lettre recommandée à la société pour que le nécessaire soit fait.

Le manque de visibilité étant bien sûr source de dangers.

### 6/ Jury des Villes et Villages fleuris

Le jury régional du fleurissement des communes a maintenu les « deux fleurs » pour notre commune.

Un prix de 150 € a été remis à la commune qui le reversera à l'Association « Fleurir Liesle ».

### 7/ Opération brioche de l'ADAPEI

Les 10, 11 et 12 octobre certains conseillers municipaux, par équipe de 2, participeront à la vente de brioches au nom de l'ADAPEI. La recette de cette vente permet d'aider le financement de projets de l'ADAPEI (construction de centres etc...).

Elles sont proposées pour la somme minimum de 6 €.

La séance est levée à 23h15

**Prochain Conseil municipal : lundi 20 octobre 2014 à 20h30**